

**DEPARTEMENT DES PYRENEES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
01/07/2026

Nombre de conseillers  
municipaux

En exercice : 29  
Présents : 28  
Procurations : 01  
Votants : 29

**OBJET :**

**PERSONNEL**

**Adoption de  
l'organigramme des  
services municipaux**

En l'an deux mille vingt-six et le huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BARANOFF Brigitte, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BENARD Gisèle, MILLET Frédérique, MM. MARITON Bruno, BRISSAUD Mina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, DERBOIS Guy, PEJOAN Philippe, Mmes GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du mandat municipal, la commune de Céret a engagé une réflexion sur l'organisation de ses services afin de renforcer leur efficacité, d'améliorer la coordination des actions conduites par la collectivité et d'adapter les moyens administratifs aux projets portés par la municipalité.

À cette occasion, il a été fait le choix de ne pas pourvoir l'emploi de Directeur Général des Services et de mettre en place une organisation reposant sur deux directrices de pôle, assurant conjointement les fonctions de coordination générale et placées sous l'autorité directe du Maire. Cette organisation permet un pilotage partagé et une plus grande proximité avec les services.

Le nouvel organigramme intègre plusieurs évolutions significatives :

- la réorganisation des services techniques désormais rattachés au Pôle Attractivité, afin de mieux répondre aux enjeux liés à l'entretien du patrimoine communal, à la gestion des équipements municipaux et à la conduite des projets d'investissement,
- la création d'une cellule dédiée aux grands travaux et à l'aménagement du territoire, placée sous la direction des deux directrices de pôle, chargée d'assurer le suivi opérationnel, juridique, administratif et financier des opérations structurantes du mandat, ainsi que le pilotage des procédures de commande publique et le suivi des demandes de subventions afférentes, en coordination avec les services techniques, les maîtres d'œuvre et les partenaires institutionnels,
- Le Pôle Ressources a été réorganisé afin de renforcer les fonctions supports de la collectivité, d'améliorer la coordination entre les services et de garantir une gestion plus transversale des ressources humaines, des finances, de la commande publique, des affaires générales, du service à la population et de l'urbanisme.

Le présent organigramme constitue un document d'organisation interne destiné à définir la répartition des services et des responsabilités au sein de l'administration communale. Il pourra être adapté en fonction de l'évolution des besoins de la collectivité et des nécessités de fonctionnement des services. Cette évolution de l'organisation administrative a pour objet d'accompagner la mise en œuvre des projets du mandat et d'améliorer la coordination des services. Elle n'emporte ni création ni suppression d'emplois.

Après avis du Comité Social Territorial en date du 27 mai 2026,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouvel organigramme des services municipaux annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

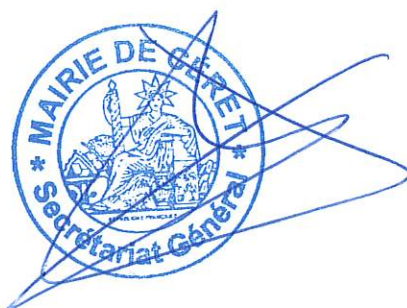
**DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)**

- **D'ADOPTER** le nouvel organigramme, ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

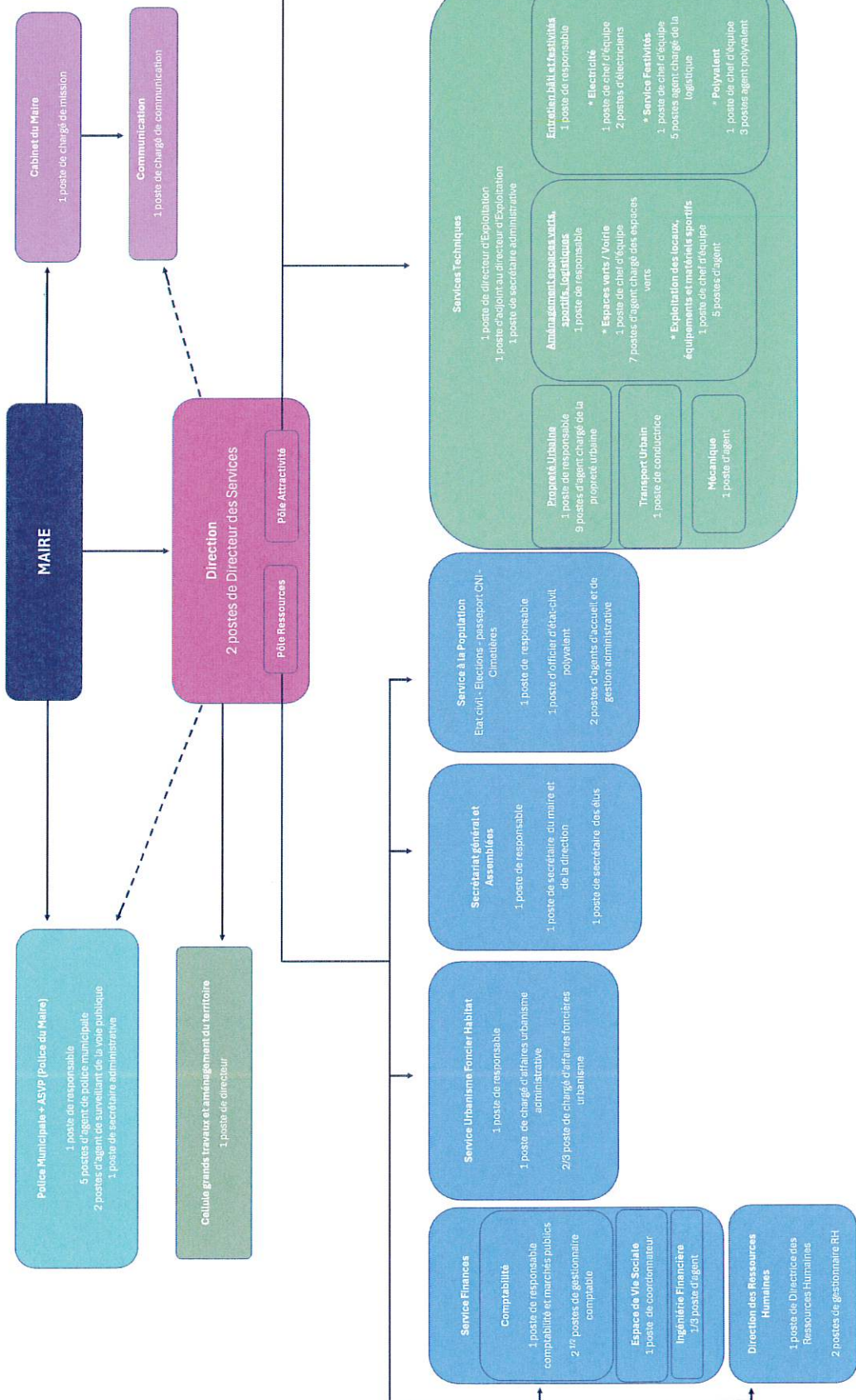
**Le secrétaire de séance,**  
**Julien ROIG**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

# ORGANIGRAMME COMMUNE DE CERET



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260708-DCM1342026-DE

Berger  
Levrault

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le



ID : 066-216600494-20260708-DCM1342026-DE